

Pourquoi vérifier l'audition d'un nouveau-né ?

- parce qu'un bébé sur 800 environ naît avec un déficit auditif
- parce que ce trouble sensoriel peut passer longtemps inaperçu
- parce que la prise en charge précoce est indispensable au développement du langage.

Afin de repérer à temps ces bébés qui ont besoin d'aide, un test d'audition est réalisable à la naissance.

Depuis l'arrêté du 23 avril 2012, ce dépistage doit être proposé systématiquement.

Les informations relatives au test de votre bébé feront l'objet d'un traitement informatique pour suivre les différentes étapes du dépistage.

En application des articles 39 et suivants de la **loi du 6 janvier 1978**, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ce que vous pouvez exercer auprès de l'Association Régionale ARDEMME de Franche Comté.

Comment vérifier l'audition d'un nouveau-né ?

Tester l'audition d'un nouveau-né est possible dès le 2^o jour.

Deux types de tests sont possibles :

- OEA ou « oto émissions acoustiques »
- PEAA ou « potentiels évoqués auditifs automatisés »

C'est un examen rapide, indolore et sans danger qui consiste à poser une petite sonde dans le conduit du bébé en réponse à une légère stimulation sonore.

Pour les PEAA, des électrodes sont collées sur la peau du bébé.

La réponse est enregistrée automatiquement.



Que signifie un test réussi ?

Un test réussi signifie que l'oreille fonctionne normalement.

Si une seule oreille a réussi le test, il vous sera proposé de poursuivre les examens.

Attention : certains enfants peuvent naître avec une oreille normale et développer un problème d'audition plus tard.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin qui vous adressera à un ORL spécialisé en examens de l'audition de l'enfant.

Que signifie un test non réussi ?

Un test non réussi ne signifie pas obligatoirement une surdité. Il peut s'agir d'un problème technique mais il faut refaire le test, voire le compléter par des examens réalisés par un médecin ORL spécialisé en examens de l'audition de l'enfant.

Etapes normales du développement

Un enfant dont l'audition est normale devrait :

De la naissance à 3 mois

- ✓ Réagir aux bruits, à la voix
- ✓ Sursauter, arrêter son activité

A 6 mois

- ✓ Se retourner vers un bruit produit hors de sa vue
- ✓ Babiller, répondre par des vocalises quand on lui parle

A 12 mois

- ✓ Dire des syllabes redoublées : « baba »
- ✓ Réagir à son prénom
- ✓ Comprendre certains mots et ordres simples

A 18 mois

- ✓ Dire quelques mots reconnaissables
- ✓ Comprendre les phrases courtes



Contact

Association Régionale Franche Comté
ARDEMME Audition
Consultations ORL
CHRU Minjot - Bâtiment gris - Niveau 0
3 Boulevard Fleming
25030 BESANCON Cedex
Tél : 03 81 66 84 77
ardemmeaudition@chu-besancon.fr

Information sur le dépistage néonatal de l'audition

Un test d'audition est réalisé dans la maternité pour tous les nouveau-nés. Cette plaquette explique les modalités de réalisation de ce test et aide à comprendre l'audition des nouveau-nés.

